

CHAUSSENAC



Décembre 2025

N°70

En mars 2026, auront lieu les élections municipales. Afin de respecter l'égalité entre tous les candidats et conformément à la lettre et l'esprit de la législation en matière électorale, le Bulletin Municipal ne comportera pas l'édito du Maire pour ce numéro.

Horaires et Services

Secrétariat de Mairie

6 rue de la Mairie 15700 CHAUSSENAC

Ouvert au public les : Mardi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h et 13h30 – 16h00

Vous pouvez nous joindre au **04-71-69-02-01** ou par mail : mairie@chaussenac.fr

En cas d'urgence s'adresser à Monsieur le Maire : 06-84-96-20-04

ou aux adjoints : 06-26-38-49-62 ou 04-71-69-05-48.



Agence postale

Horaires : 9h30 – 12h00

L – Ma – Me – J – V – S

Tél. : 04-71-69-04-18

- Ordinateur disponible (gratuit)
 - Photocopies (gratuites)
 - Retraits et versements : CCP, Épargne :
- Livret A, LEP
- Retraits CB (La Poste)

- Paiement toutes cartes à partir de 1 €
- Colissimo, timbres philatéliques
- Possibilité de rendez-vous (gratuit) sur place pour démonstration de la tablette ARDOIZ, accessible aux seniors.



Bibliothèque

Horaires d'ouverture :

- du lundi au samedi de 10h à 12h (sauf jours de fermeture de l'agence postale)
- le mercredi et le vendredi de 14h30 à 17h (à l'essai)

Cotisation annuelle : 5 euros par foyer fiscal et par an (de date à date)



Activités Eau, Terre, Neige et Glisse

Vincent Terrisse, guide de Haute Montagne installé à Cussac, vous propose de nombreuses activités sportives et de loisirs pour cet hiver.

Pensez à consulter son site www.terreducantal.fr ou contactez-le au 07 86 05 35 04.

Bulletin municipal d'information

Nombre de tirages : 200

Mairie 15700 CHAUSSENAC – 04.71.69.02.01

mairie@chaussenac.fr

Comité de rédaction

Réalisation : Jean-Marc Delbos assisté d'Isabelle Capel et Philippe Blanchet.

Imprimerie VERZY – 15200 MAURIAC

Élections Municipales de 2026

(source AMRF : Association des Maires Ruraux de France)
(les textes définitifs n'étant pas encore publiés, les informations ci-dessous sont celles connues à ce jour)

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Chaussenac.

Vous élirez **le Conseil Municipal** qui sera chargé durant 6 ans de régler «par ses délibérations les affaires de la commune». Le Conseil Municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Chaussenac, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le scrutin de **liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que cela change pour vous lors du vote ?

– Le vote se fera sur une ou plusieurs listes **NON MODIFIABLES** de candidats : vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer.

Autrement dit : **le «panachage» ne sera plus autorisé.**

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

– Chaque liste de candidats respectera **la parité**, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

– Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (**11 pour Chaussenac**), soit jusqu'à 2 candidats de plus ou de moins (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

– Le mode de scrutin est un **scrutin de liste proportionnel à 2 tours** avec prime de 50% pour une liste arrivée en tête.

– Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés et au moins le quart des électeurs inscrits, il n'y a pas de second tour et cette liste reçoit 6 sièges (prime majoritaire de 50%). Les autres sièges sont répartis à la **représentation proportionnelle à la plus forte moyenne** entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

– Sinon, un second tour est organisé ; seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. Les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour (6 sièges pour la liste arrivée en tête, puis répartition des sièges restants à la proportionnelle à la plus forte moyenne).

Et... n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales !

Vous devez vous inscrire sur la liste électorale de Chaussenac avant le **6 février 2026**.

Vous pouvez vous rendre à la **Mairie de Chaussenac** afin de réaliser cette inscription.

Vous disposez également de la possibilité de réaliser en ligne sur l'adresse <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches> plusieurs démarches :

- Vérifier votre inscription sur une liste électorale,
- Vous inscrire si vous le souhaitez,
- Donner une procuration à une personne de confiance.

Etvotez !

La rubrique « État Civil », comporte tous les mariages, naissances et décès survenus sur la commune ou retransmis sur l'état civil de la commune, ainsi que les personnes inhumées au cimetière de Chaussenac.

Nous avons également repris des informations n'existant pas dans l'état civil de Chaussenac mais concernant des personnes liées à des habitants de Chaussenac qui ont souhaité nous faire part de ces informations.

Dans la rubrique « Nouveaux arrivants », figurent les personnes qui, à notre connaissance, se sont installées à Chaussenac ou qui ont changé de domicile à Chaussenac.

Enfin, dans la rubrique « Résultats examens » sont listés tous les élèves ou étudiants dont on nous a signalé la réussite à un examen.

Merci de nous signaler toute erreur ou omission que nous reprendrons dans notre prochain bulletin.

État Civil

Naissance :

- **André Philippe Marc APAP**, le 11 juillet 2024 à Paris, premier enfant de Fanny BLANCHET et Florian APAP résidents à Montrouge, cinquième petit-enfant de Isabelle et Philippe BLANCHET de Cussac,
- **Manoha Stéphane FAVALE**, le 3 novembre 2025 à Aurillac (15), deuxième fils de Camille Yvonne HATIER et Kevin FAVALE d'Escladines.

Mariage :

- **Camille Marie Manon LIEUTAUD et Alexis JOUVE**, résidents à Nanterre (92) mariés le 16 août 2025 à Chaussenac, fille de Valérie et Laurent LIEUTAUD du Bar de Molat.
- **Christine Claudine Paulette LEBRETON et Christophe RAFFY**, du bourg, mariés le 27 septembre 2025 à Chaussenac, fils de Huguette et Antoine RAFFY de Vidal.

Décès :

- **Louis Remy GIRE**, né le 29 juillet 1938 à Auriac (19), décédé le 2 août 2025 à Auriac (15), marié à Chaussenac,
- **Andrée Marcelle Marie SUZANNE**, née le 12 mars 1927 à Paris, décédée le 3 août 2025 à Ally, ancienne habitante de Chaussenac,
- **Odette Marcelle FORETNEGRE**, née le 18 janvier 1937 à Saint-Martin-Valmeroux (15), décédée le 9 août 2025 à Ally, ancienne habitante de Chaussenac,
- **François Antoine MASSOULIÉ**, né le 24 janvier 1935 à Escladines, décédé le 10 octobre 2025 à Clermont-Ferrand (63),
- **Cédric LAURENT**, né le 3 septembre 1981 à Mauriac (15), décédé le 21 octobre 2025 à Saint-André-de-Roquelongue (11).



Nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue à

- **Alexia ANTIGNAC et Julien SEVESTRE** à Cussac,
- **Laurent LAC** au bourg.



Résultats examens

Toutes nos félicitations à :

- **Justine DELMAS**, fille d'Isabelle SEILLIER et de Gérard DELMAS du bourg, petite-fille de Marie-Claude SEILLIER du bourg, a obtenu le CAP AEPE (Petite Enfance) mention TB pour préparation au concours ATSEM,
- **Clément LESCURE**, fils de Mireille et Michel LESCURE du bourg, petit-fils de Denise LAYGUES du bourg a obtenu le Bac général spécialité Math/Physique/Chimie mention B,
- **Louise VELLE**, fille de Sandrine et Jean-François VELLE du bourg, petite-fille de Louis CAPEL d'Ally a obtenu le BEPC mention B.

Compte-Rendu des Conseils Municipaux

Quatre comptes-rendus de Conseils Municipaux ont été diffusés depuis la parution du dernier bulletin. Ils peuvent être consultés en Mairie ou sur le site internet de la commune.

Principaux thèmes abordé lors de ces réunions :

Vote des taux d'imposition communaux,

Vote du budget lotissement,

Vote du budget communal,

(cf. articles dans le bulletin municipal précédent).

Protection sociale des agents : suite à proposition du Centre de Gestion du Cantal d'améliorer la Protection Sociale des agents, la commune décide de participer à cette amélioration.

Chaque agent doit souscrire un contrat de protection sociale complémentaire pour le risque SANTE auprès de la Mutuelle Nationale des Territoires. La commune participe financièrement pour un montant de 25 €/mois et par agent.

Agent technique communal : décision de titulariser à temps plein (35h/semaine) M. Jérôme MERCADIER sur ce poste.

Approbation du rapport de la CLECT : la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui s'était réunie le 29 avril 2025 avait mis à jour l'évaluation des charges transférées dans la cadre des compétences « accueil collectif de mineurs » et « gestion et exploitation des structures d'accueil de la petite enfance », conformément aux engagements pris lors du protocole de médiation entériné le 10 mars 2025.

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT du 29 avril 2025.

Colis fin année : décision d'octroyer un montant de trente euros à chaque colis distribué en fin d'année aux aînés (âgés de plus de 75 ans et inscrits sur notre liste électorale) et aux employés communaux.

Point Multi Services (PMS) : Mme GIRAUD Marie a arrêté son activité de gérante du PMS au 31 août 2025.

Décision de trouver un nouveau repreneur.

Dans l'attente, M. BLAISE Henri, a souhaité pouvoir ouvrir le bar le matin pour continuer à servir quelques cafés et fournir le pain et le journal à quelques habitués, souvent des personnes âgées, dans le seul but de rendre service. Pendant cette période, la commune supprime les loyers et prend en charge les charges inhérentes au bâtiment.

Une annonce a été diffusée pour trouver ce repreneur. Trois candidatures ont été examinées et la candidature de M. Dylan Santos a été retenue.

Le loyer du logement de fonction a été fixé à 300 €/mois. La gratuité du commerce a été actée pour les six premiers mois d'exploitation qui commence le 1^{er} décembre 2025.

Des travaux sont nécessaires dans la cuisine du restaurant et dans l'appartement après une fuite pluviale. Ils seront réalisés au mois de novembre par M. Henry BLAISE pour un montant total de 3780 € TTC.

Transformation du salon de coiffure : suite à la décision de transformer le salon de coiffure en appartement locatif, le devis réalisé par M. Henry BLAISE a été validé pour un montant de 20 465 €.

Le nouvel appartement est composé d'une cuisine, d'un salon-salle à manger avec «cantou», d'une chambre et d'une salle de bain avec WC.

Une subvention a été demandée au département au titre du Fond Cantal Solidaire à hauteur de 30%.

A la fin des travaux, l'appartement a été loué pour un montant de 250 €/mois.

Vente de l'immeuble de l'ancienne poste : après une seule proposition d'achat en 6 mois, décision de vendre l'immeuble de l'ancienne poste (cadastré B055) et le « jardin de la

Poste» (cadastré B623) pour un montant de 25 000 € à M et Mme VELLE.

Avant la vente, il a été constaté la désaffection et le déclassement desdits biens, afin de pouvoir le passer du domaine public au domaine privé de la commune.

Afin de régler une situation ambiguë sur ledit jardin, une partie de celui-ci (35 m²) sera vendue à la SCI Victoria (M. et Mme RIFFIOD) au prix de 15 € du m². Après la vente, la servitude sur le terrain de M. et Mme RIFFIOD pour accéder à l'arrière du bien vendu sera caduque.

Achat d'un terrain au Puy de Vidal : acquisition du terrain de 1 000 m² pour un montant de 6 000 €.

Vente de terrain communal : décision de vendre un terrain communal de 560 m² derrière l'église (cadastré ZK002) à M. et Mme VELLE pour un montant de 1000 €.

Maison communale de Bellevue : suite à la décision de changer toutes les huisseries de la maison communale de Bellevue, deux devis ont été présentés et c'est l'entreprise MAZE-BRAJOU de Loupiac qui a été choisie afin de réaliser les travaux pour un montant de 13 945 €.

Terrain de Bellevue : une étude a été réalisée avec Cantal Habitat concernant le dernier lot du lotissement de Bellevue.

Le projet consistait à construire 2 maisons mitoyennes sur le terrain en partenariat avec Cantal Habitat qui devait construire et financer ces 2 maisons puis les louer et encaisser les loyers. La commune devait, elle, fournir le terrain pour un euro symbolique et participer à la mise en œuvre des aspects extérieurs (clôture, pelouse,...).

Après discussion, le conseil municipal ne valide pas le projet. Une annonce pour vendre le terrain nu va être publiée.

Maison de Cheyssiol : la transaction avance mais le fait qu'il y ait du terrain nécessite un accord de la SAFER qui a un délai de deux mois pour se positionner.

Informations COM-COM du Pays de Salers

Assainissement : Après six ans de procédure, le litige est terminé.

En 2019, suite à la prise de compétence «assainissement collectif » par le COM-COM, chaque commune devait verser à celle-ci une contribution annuelle suivant un calcul alambiqué réalisé en amont. Une quinzaine de particuliers et 3 communes dont Chassenac avaient décidé de poursuivre la COM-COM devant le tribunal administratif pour contester le montant de cette contribution (A noter qu'en 2023, dans un souci d'apaisement et de construction, le Conseil Municipal avait retiré la commune de cette procédure).

Six ans après, grâce à une médiation entre les deux parties, un accord a été trouvé. Les requérants ont demandé et obtenu que la contribution communale (environ 15 000 € par an pour Chassenac) soit annulée et reportée uniquement sur la taxe d'assainissement des utilisateurs du service collectif.

Assainissement toujours... : la COM-COM va faire procéder à la vidange et au curage des lagunes de Chassenac. Les boues seront épandues chez des agriculteurs locaux. Le coût élevé n'est pas encore déterminé mais sera communiqué avec les détails de cette opération. C'est la première fois que cette opération est réalisée en 25 ans d'existence.

Petite enfance : en 2025, la COM-COM a pris la compétence « gestion et exploitation des structures d'accueil de la petite enfance ». Il s'agit de la création sur le territoire d'un service d'exploitation de 3 micro-crèches pour 34 places, situées à Pleaux, Saint-Cernin et Saint-Martin-Valmeroux. L'investissement est pris en charge par ces 3 communes.

Le coût de fonctionnement sera réparti sur les 27 communes de la collectivité au prorata du nombre d'habitants. Pour Chassenac, la contribution s'élève à 1 300 €/an.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche d'attractivité du territoire.

Plan local d'urbanisme (PLU) : au sein de notre COM-COM, seules 3 communes disposaient d'un PLU. Suite à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), chaque commune devra en posséder un. Après discussion, dans un souci d'économie d'échelle et d'harmonisation, les communes ont souhaité mettre en place un PLU Intercommunal. Cette démarche a été initiée mais prendra plusieurs années avant d'être finalisée.

Inauguration de la Maison des Services



Samedi 12 juillet, le Conseil municipal avait invité les Chaussenacois, ainsi qu'un certain nombre de personnalités, à venir inaugurer notre Maison des Services.

C'est en présence de Mme POUGET (Sous-Préfète), MM DELCROS et SAUTAREL (Sénateurs), BONY (Député), Mme CHASTRE (Conseillère départementale), M CHAMBON (Président de la COM-COM du Pays de Salers), Mme AUBERT (Déléguée Territoriale du Groupe La Poste) ainsi que de nombreux maires de la COM-COM que le ruban a été coupé devant l'ancienne école rénovée.

Le but de cette cérémonie conviviale était surtout de remercier toutes les personnes qui ont pris part à ce projet :

- les différents corps de métier, bien sûr, qui ont fait preuve de professionnalisme, et ont su tenir les devis et délais durant une période COVID très compliquée,
- mais aussi, les différents organismes et collectivités (Europe, État, Région, Département, la Poste), qui en soutenant financièrement le projet (+ de 70 %) ont permis sa réalisation).

Nous sommes conscients que sans ces subventions, la commune, seule, n'aurait pas pu mener à bien ce projet.

C'était l'occasion d'inviter la population chaussenacoise à venir visiter et s'approprier ses nouveaux locaux communaux.

Ce moment de partage s'est terminé par un buffet convivial où les nombreuses personnes présentes ont pu échanger et prolonger ce moment de cohésion municipal.

Jean-Marc DELBOS

14 juillet 2025



Lundi 14 juillet, la municipalité avait convié la population autour du monument aux morts pour commémorer la fête nationale. Une surprise a accompagné cet événement car la Chorale HARMONIE, composée d'une douzaine de personnes a interprété la marseillaise.

Ce fut un moment rare et intense. La population chaussenacoise a pu échanger avec eux lors du vin d'honneur offert par la municipalité.

11 novembre 2025



C'est sous un soleil d'été indien que les communes de Brageac et Chaussenac se sont une nouvelle fois unies pour commémorer l'armistice du 11 novembre 1918.

A Chaussenac d'abord, un public nombreux s'est recueilli devant le monument aux morts et a écouté un texte dit par les enfants de la commune scolarisés à l'école primaire d'Ally ; un vin d'honneur offert par la municipalité a clôturé ce moment de souvenir.

La même cérémonie a eu lieu devant le monument aux morts de Brageac en présence de nombreux Brageacois, et s'est clôturée par un vin d'honneur et un repas convivial servi à une quarantaine de convives.

Un représentant de la gendarmerie et deux pompiers du centre de secours d'Ally ont tenu à être présents ainsi que deux anciens combattants d'AFN, Antoine RAFFY et Henry DESPRAT, porte drapeau.

Il convient de remercier toutes les personnes qui, par leur présence, contribuent à pérenniser ces moments de souvenir, de mémoire...et de vigilance.

Merci surtout à l'école d'Ally et aux enfants de Chaussenac ; leur intervention insuffle une bouffée d'air frais et de jeunesse, et est essentielle à la transmission du devoir de mémoire.



Jean-Marc DELBOS

Club Inter-Âge

Suite à la reprise, cette année, de l'association Inter-Age, une soirée belote réussie nous a encouragé à poursuivre le programme annuel :

– Début août, une journée «kermesse» a apporté avec succès aux Chaussenacois, tous les savoir-faire des adhérents que nous remercions pour leur investissement dans la fabrication de bourriols, de pains au feu de bois, de gâteaux, de crêpes, agrémentés d'une buvette accueillante et accompagné de musique traditionnelle. Une ambiance très conviviale et sympathique nous a complètement satisfait.

– Une participation active à l'organisation du repas Inter-Association de Chaussenac ; cette dynamique collective a permis de recevoir à cette soirée les gourmands des villages de Chaussenac. Elle a tenu toutes ses promesses, merci à tous !

– Début octobre, l'association a aussi réalisé un thé dansant qui a obtenu le succès attendu. Plus de 60 personnes ont pu danser sur les airs de l'accordéoniste Yannick Leybros. Un moment de joie partagé qui fut complété par un repas convivial pour ensuite reprendre quelques pas de danse jusqu'à 23 h. Merci à tous les acteurs de cette belle après-midi.



Les festivités annuelles étant globalement réalisées, elles ont été remarquables. Les adhérents vont se retrouver autour d'un repas festif, courant novembre, pour passer un moment amical ensemble et écrire un projet pour l'an prochain.

Le bureau : **Lac Nicole** Présidente, **Giraud Marie** Vice-Présidente, **Lavergne Albert** Trésorier, **Chambon Didier** Secrétaire.

Comité des fêtes

*“ L'été danse comme une fête sans fin,
où chaque rayon de soleil devient une note de musique sur la peau.”*

Cette année il n'y a pas eu beaucoup de changements.

La fête a commencé comme à son habitude, le samedi matin de bonne heure et de bonne humeur avec son vide grenier.

Nous tenons à remercier tous les exposants, sans qui cela n'aurait été possible.
Une matinée qui est passée à vive allure, dans la joie, la bonne humeur et la convivialité.

“Entre le premier café et le déjeuner, la bonne humeur ne prend jamais de pause”

Cette matinée s'est poursuivie par un repas convivial, dans lequel on vous a proposé un menu simple mais agréable. Vous avez été environ une cinquantaine de personnes à être venues passer un bon moment en notre compagnie.

*“Entre le café qui se savoure et le soleil qui s'adoucit,
on partage bien plus que du temps : on partage des moments”*

La journée se poursuit avec deux petits jeux. Nous commençons avec notre traditionnel jeu de piste dans le village, qui fait toujours un carton plein.

La petite nouveauté de cette année est «des petites Olympiades».

Elles ont rassemblé, les petits et grands dans des petits jeux d'agilité, de force, de cohésion, de réflexion mais le plus important c'est qu'elles ont fait rire tout le monde.

Pas de perdant, que des gagnants et des rires assurés.

Après un après-midi qui a procuré beaucoup de joie et de rires, place à la soirée.

*“Quand l'après-midi s'étire en éclats de soleil,
le soir arrive en musique, prêt à allumer les étoiles et les coeurs”*



Pour la deuxième année notre repas champêtre, préparé en grande partie par nos soins, a fait l'unanimité encore une fois. Vous avez été 300 à venir profiter de ce menu local et fait maison.



Une habitude et un moment que vous êtes de plus en plus nombreux à attendre. Mais qu'est-ce ? Mais oui ! La retraite aux flambeaux qui nous mène au feu d'artifice et la bataille de confettis.





Comme à son habitude, notre artificier s'est surpassé, en nous envoyant toujours autant d'étoiles dans les yeux.



Notre clap de fin de cette journée, se fait avec [notre bal](#).

*"Le samedi s'éteint en rires et en lumière,
tandis que le dimanche s'allume doucement, les yeux encore pleins de la fête."*

Un dimanche comme on les aime pour la fête. Cette année notre [pétanque en doublette](#), nous a apporté une trentaine d'équipes. Des duos qui ont eu le plaisir de s'affronter dans la bonne humeur.

Mélany Aubriot

Nous vous attendons le samedi 6 décembre pour nous aider à décorer notre village à l'occasion des fêtes de fin d'année. Nous comptons également sur vous pour embellir votre maison pendant cette période ! Bonnes fêtes de fin d'année !

Soirée

C'était la deuxième année que la soirée Inter-Associations était organisée et ce fut un deuxième succès.



Cette animation proposée par l'ensemble des associations de Chaussenac, ACCA, Association du Patrimoine, Comice Agricole, Comité des fêtes, Comité Inter-Ages, USC, (Les Ptits Bonheurs Solidaires n'avaient pas pu être présents) s'est déroulée le 15 août avec un temps magnifique.

Le principe : les associations se réunissent afin d'organiser une grande soirée, de mettre en commun les bénévoles de chaque association afin de convier les Chaussenacois et les vacanciers à une soirée festive.



Comme l'année dernière, la soirée fut animée par le groupe de musique Country «Sagiran Country Style» de Saint-Julien-aux-Bois et beaucoup de participants à la soirée se sont joints au groupe pour s'essayer à la danse Country et pour «faire la fête !».



Plus de 300 personnes ont apprécié le repas préparé et servi par les bénévoles.

Merci pour votre participation et à l'année prochaine !

Inter-Associations

**Coup de projecteur sur les bénévoles
qui ont permis ce moment festif
(et désolé pour ceux qui ne figurent pas sur les photographies.)**





Comice Agricole

L'équipe du Comice Agricole a organisé sa fête du pain qui s'est déroulée sur deux jours, les 19 et 20 juillet 2025 :



Samedi :

Cette année nous avons fait la vente de pains, tartes, bourriols et le casse-croûte au four de Cussac.

L'orage a encore une fois baptisé notre fête jusqu'à 10h00, puis enfin le soleil est revenu.

Une matinée qui s'est très bien déroulée avec beaucoup de chaussenacoises et de chaussenacois.



En soirée notre repas traditionnel (cuisses de génisse, aligot...) s'est passé dans une ambiance de convivialité et de partage.



Dimanche, le concours de pétanque a réuni 28 équipes.

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont déplacées et ont participé à notre manifestation.

Un grand merci aussi à tout les bénévoles ! Sans eux rien ne serait possible !

Par ailleurs, nous avions programmé le concours de vaches Salers le samedi 18 Octobre. Mais encore une fois, une crise sanitaire très importante nous a contraint à annuler cette manifestation.

Christine Raffy-Lebreton

L'USC en pole position



Il est toujours plus agréable de rédiger l'article pour le bulletin municipal après une victoire ou une belle prestation et c'est surtout bon pour le moral.

Tout cela pour vous dire, avec humilité, que **l'USC occupe actuellement la place de leader**. Cependant nous sommes tous conscients que le chemin à parcourir reste très long et truffé de chausse-trappes.

A l'image de notre société, de nos politiques et du climat, le «Barbu» lui aussi semble un peu perturbé, déboussolé, pour ne pas dire paumé !...

Le saviez vous ? Ce dernier vient d'avancer son passage de quelques mois pour choyer joueurs et dirigeants de nouvelles tenues.

Pour les acteurs du pré, une magnifique tunique, composée d'un short XXL facilitant le mouvement quelque soit la position et de sublimes maillots pour cacher le corps de ces dieux du stade de La Croix du Buis.

Mais c'est pas tout ! Mais c'est pas tout ! (non, non, Bourvil n'a jamais eu de licence à l'USC). De somptueuses doudounes sans manches (c'est moins cher mais c'est plus froid !) et de mirobolants coupe-vents.

Merci Papa Noël ! Merci surtout à Groupama, Henri Blaise de Chaussenac, Atol JB, La Minute Blonde de Mauriac pour le soutien apporté à notre club.

André Brousse a été licencié depuis un demi-siècle, attaquant de pointe, homme de couloir, véritable poison pour les défenses adverses, vainqueur de la Coupe Combourieu dans les années 80 !

Il est vrai que depuis Dédé a baissé d'un ton, mais reste imperturbable avec un drapeau ou un sifflet. Le District de Foot du Cantal vient de distinguer ce «Fada» du foot Amateur et du bénévolat par une médaille d'argent.

Bravo à toi Dédé pour ton engagement et ta fidélité à ton club de cœur.



Malheureusement, il n'y a pas que de bonnes nouvelles. L'USC vient de rouvrir son carnet noir et pleure un copain ; **Cédric Laurent** vient prématurément de tirer sa révérence ; cette «Putain» de faucheuse ne lui a pas laissé d'autres choix.

Salut «**Cano**» tous tes copains t'attendent au bistrot d'en haut !...

Les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas ; à l'image du «Barbu», avec un peu d'avance, l'USC au grand complet vous souhaite de belles et douces festivités et vous remercie de votre habituelle générosité lors du passage de nos calendriers.

A plus ! dans le bus !

Christian Lescure

Atelier peinture



Du 8 au 10 août 2025, l'exposition Chauss'Art a présenté les 38 œuvres des élèves de Corinne Pagès.

Quelques toiles réalisées par des enfants de 5 à 13 ans étaient exposées aux côtés des grands.

Les techniques acrylique et aquarelle offrent des textures et des effets visuels uniques, tandis que le mélange de styles figuratifs et abstraits permet aux artistes de s'exprimer de manière vraiment personnelle.

Nous remercions la mairie de Chausseenac de mettre à notre disposition ces superbes locaux pour nos cours du vendredi après-midi et pour cette première exposition.



Irène, une exposante, présente les œuvres de ses consœurs à deux visiteuses.

L'atelier Chauss'Art



Les Rapatonadas

Dans le cadre de la 45ème édition du festival du conte, Pascale Rambeau a présenté le dimanche 9 novembre «A l'origine».

De nombreux chausseenacois se sont laissés emporter par la magie du conte !





Musique en Pays de Salers

Mercredi 06 août 2025, le **Festival de Musique en Pays de Salers** a eu le plaisir d'ouvrir sa 5ème édition par un double concert de guitare et violoncelle en la très belle Église Saint-Étienne de Chaussenac.

Ce «double plaisir», une nouveauté pour les festivaliers, a commencé à 19 heures avec 2 moments en solos : **Jean-Marc Zvellenreuther** à la guitare (Bach, Tarrega, Villa-Lobos...) puis **Raphaël Chrétien** au violoncelle (Bloch, Cassado...).



À 20 heures, sous un soleil des plus plaisants et profitant d'une vue magnifique, les spectateurs venus en nombre ont pu se restaurer avec des produits locaux. Assiette de



charcuterie, de fromages, croque-monsieur cantalien, crêpes étaient au programme de ce moment de convivialité et de partage autour de l'amour de la musique



À 21 heures, le deuxième concert a permis de s'évader avec de superbes duos, toujours avec **Raphaël Chrétien et Jean-Marc Zvellenreuther** qui ont fait résonner leurs instruments mêlant moments de douceur et d'énergie intense.

Un grand merci à monsieur le Maire et à la municipalité pour l'accueil qui a été réservé aux musiciens et à l'association du festival de Musique en Pays de Salers, à l'Abbé Roze, ainsi qu'à tous les amateurs de musique présents qui ont fait de cette soirée un moment chaleureux et mémorable.

**Association Musique
en Pays de Salers**

Bibliothèque



Les horaires d'été (du lundi au samedi de 10 h à 12 h sauf lors de la fermeture de l'Agence Postale de Chaussenac) semblant convenir à tous nos lecteurs, vont donc être maintenus tout au long de l'année.

Nous remercions d'ailleurs encore chaleureusement **Véronique Lescure** dont l'implication permet de rendre la bibliothèque aussi souvent accessible au public.

Vous pourrez également nous y retrouver en fonction de nos disponibilités.

C'est avec plaisir que nous accueillons **Alexandra Rodde** qui rejoint l'équipe de bénévoles et vous recevra avec son charmant sourire. Sa présence et ses idées ne manqueront pas de redynamiser la bibliothèque et nous l'espérons, vous donneront envie de fréquenter nos locaux.

Nous étudions pour le moment différentes possibilités de créneaux d'ouverture et la mise en place d'animations. Nous vous en informerons par l'intermédiaire de la feuille du mois.

Alexandra se propose dès à présent de tenir des permanences le **mercredi et le vendredi de 14h30 à 17h**, pensant ainsi toucher un nouveau public.

N'hésitez pas à franchir le seuil de la bibliothèque que ce soit pour emprunter des ouvrages, les consulter sur place ou venir discuter.

Vous pouvez aussi vous installer et jouer entre amis à des jeux de société. Outre ceux déjà mentionnés dans le dernier bulletin municipal, vous en trouverez deux nouveaux à destination des plus jeunes.



Mercredi 17 Septembre 2025, nous recevions avec grand plaisir **Monsieur Joseph Laygues**, venu nous présenter son dernier roman « **Deux nouvelles dans le rétro** ».

Ses fidèles lecteurs s'étant déplacés pour le rencontrer, la bibliothèque s'anima de joyeuses anecdotes, des souvenirs en commun furent évoqués et de nombreux rires égayèrent les lieux.

Avec sa gentillesse habituelle, Monsieur Joseph Laygues s'est prêté à l'exercice des dédicaces pour le plus grand plaisir de ses lecteurs. Il n'a pas manqué d'offrir et de dédicacer à la bibliothèque de Chaussenac son dernier ouvrage. Vous le trouverez donc à la

... comme dans toutes les bonnes librairies !

bibliothèque (ainsi que les précédents bien sûr!)

Un grand merci à lui et à sa charmante épouse pour s'être impliqués dans cette rencontre afin de la rendre si conviviale. Un moment vraiment très agréable !

Au plaisir de vous recevoir !

L'équipe des bénévoles : **Alexandra, Christine et Véronique**

Les P'tits Bonheurs Solidaires

Une association pour tisser des liens humains



Depuis sa création en décembre 2023, l'association Les P'tits Bonheurs Solidaires, implantée à Chaussenac (Cantal), ne cesse de semer des graines de solidarité et d'entraide dans le territoire. Portée par une équipe de bénévoles engagés, elle a pour objectif de favoriser le lien social entre générations, milieux sociaux et personnes en situation de handicap : des actions concrètes et chaleureuses !

En moins de deux ans d'existence, l'association a déjà marqué les esprits. Lors de la campagne **Octobre Rose**, elle a

mis en place des stands de sensibilisation et confectionné des bonnets de chimiothérapie, faits main, distribués gratuitement aux personnes atteintes de cancer. Il est possible d'en obtenir auprès du Centre Jean Perrin, à La Ligue agence de Mauriac, des cabinets médicaux de Pleaux, Saint Martin Valmeroux et Servières le Château pour le moment ; ne pas hésiter à nous contacter si besoin. Un don symbolique a également été remis à **la Ligue contre le Cancer**, soulignant leur engagement solidaire. Nous remercions le Handball Club de Mauriac qui nous a encore mis à l'honneur cette année et nous a offert un beau gain de leur tombola.

Une rencontre aux forums des associations de Saint Martin Valmeroux en septembre 2024 a permis l'élaboration d'un projet concret : la **confection de protections féminines lavables pour les jeunes filles du Bénin**. Notre projet est en cours de route (plus d'une centaine) et nous aurons très prochainement des nouvelles.

Qui dit confections dit aussi challenge et donc le Challenge des **20 000 pochettes pour Marie Curie** : encore une trentaine réalisées cette année.

Un engagement qui se poursuit avec notre participation au projet de **Lovely Solidarity France** pour lequel nous confectionnons des sacs de parcours de soins.

À l'approche des fêtes, Les P'tits Bonheurs Solidaires participent à l'opération "**Boîtes de Noël du 15**", en collectant des colis solidaires à destination des plus démunis, contenant petits cadeaux, produits d'hygiène, douceurs et mots réconfortants.

Notre engagement nous a naturellement emmené sur un dernier projet, une contribution qui nous tenait à cœur. Nous avons donc organisé un vide dressing pour soutenir **Mallo et Mathilde atteintes de myopathie**. Une belle journée qui nous a permis de leur offrir un généreux don, leur permettant ainsi d'avancer dans leur démarche.

Au cœur de ses activités, l'association vise à favoriser les échanges humains et la convivialité, à travers des ateliers créatifs, des rencontres intergénérationnelles, et des initiatives locales de partage. Elle souhaite aussi promouvoir des projets inclusifs, en travaillant main dans la main avec les habitants et partenaires locaux. Avec une structure encore jeune, Les P'tits Bonheurs Solidaires lance un appel aux bénévoles, partenaires, donateurs et curieux de tous âges souhaitant s'investir dans une dynamique bienveillante, humaine et joyeuse. L'association est ouverte à toutes les idées, envies et compétences.

Nous remercions toutes les personnes qui participent aux ateliers, qui nous soutiennent et même les petites mains de l'ombre qui travaillent à domicile, ainsi que les donateurs de tee-shirts, draps, laines, fils, etc....

Petite information locale : l'Assemblée Générale de l'association aura lieu le **mercredi 10 décembre 2025 à 14 heures à la salle de réunion** de la mairie de Chaussenac. Nous vous attendons !! et sera suivi d'un atelier.

Audrey Maze : 06 31 25 78 12.

Mail : lespitsbonheurssolidaires@gmail.com



Lo lop es tornat dins nòstras campanhas

Dejà en 2017, la bestia avia fach parlar de guela. Lo lop fa partida de nòstre patrimòni cultural : lo petiòt chapairon rotge, les tres ganhonòts, la contina :

« passejam nos dins les boèsc
Quand lo lop es partit
Si èra aquí,
Guel nos manjariá !»



Tot aquò es escrich dins nòstra memòria.

Des tropels d'olhas èran atacadas. Quau èra l'autor ? Les paisans acusavan lo lop, les agents de l'O.F.B. (Oficia Francés Biòdiversitat) les chins rotlares, les rainals, les charonhars...

Dempuèi la debuta de l'annada 2024, las atacas se son multiplicadas. En 2025 dins lo Cantal, se nota dejà 121 bestias tuadas e 25 blassadas. Mai aqueste còp les borriares aun vist lo lop al torn del tropel. Les agents de l'O.F.B apelats sur les luòcs aun conclut a la responsabilitat del lop. Les traças de «cròcs» sur lo copet de las fedas, las fòtòs, son des pròbas incontestables.

Lo 26 de junh 2025 a Chavanhac dins lo Cantal, vilatge al nord de Murat en direccions d'a Riom, Guillaume Roux a trobat una vintena d'anhels, sièis olhas tuadas e tretze que seràn eutanasiadas .

Dins las Alpas de Nalta Provença, un conselhier municipal que trabalhava dins la campanha a encontrat cinc lops que s'aturavan de guel, s'aturavan... e partiguèron pus lonh.

Lo 23 de julhet, a Murat, lo lop a tuat quatre olhas e blassat quatre de mai.

La còlera augmenta, se damanda lo drech de tuar lo predator.

La FDSEA e les Joves Agricultors reclaman des accions. Manifestèran a Chastel-sur-Murat dins la bòrià ont lo lop avia fach de mau. La Prefèctura, lo 24 de julhet autòrisa lo tir del lop dins certanas condicions ; chau plaçar des dispositius de protècccion, botar de las clauturas, des chins Paton, prendre de las mesuras d'espaurugament e augmentar la

survelhança del tropel... Lo prefèct a mobilisat les luòctenents de lobaterí per localisar las meutas. França Natura Environadis vòl pas lo tir de defensa, mai damanda las mesuras de protecccion e sosten l'indemnisacion des domatges. Pagada per lo ministèri de la transicion ecologica e solidaria quò varia entre 80 e 520 euroù per testa.

Lo 6 de Setembre a Chastel-sur-Murat, al Gaec des Orgues, dos lops èran sur un vedel e lo devoravan, un tresen sur una paret, survelhava.

Dins la Correza e la Lèira Nalta coma dins lo Cantal les tirs de defensa son autorisats. Sol, lo propriètari del tropel atacat, si a lo permis de chaça e lo formulariá de damanda TDS tropel òvin-caprin o bòvin, pòd tuar lo predator. Pòd, si n'a pas lo permis, confiar lo «trabalh» a un chaçaire de la comuna.

Un programa, Pastoraloup, permete una cooperacion òme-lop, per apprendre a viscar amb guel.

Si l'enveja de completar vòstre tablèu de chaça vos prendiá, atencion ! quò pòd anar daica 150 000 euroù d'amenda e tres ans de preison.

Victima de sa reputacion e recercat per sa pelissa, semblava aver disparegut a la debuta del sègle XX. Tornèt en França dempuèi les annadas 1990, protegit en 1993 e protecccion renfòrçada en 2007. Aora i a 920 individus, divisats en 130 meutas sur lo territòri francès.

Lo lop es plan util a l'ecòsistèma. Chaça les cervids, les singlars, les ronhaires... atau la vegetacion bassa es protejada, ausels e insèctes tòrnан.

Regularisa la sauvatgina que, sens prédateur, se fa trop envaïssanta e destructritz .

Per lo moment les lops semblan estre de l'autre costat de la montanya, podèm anar nos premenar dins les boèsc e amassar les botaròs mai quant de temps chaura a la meuta per arribar daica nosautres ?

Sabetz, chau pas portar pena, lo lop a paür de l'òme e fugit !

La Gineta



Le loup est revenu dans nos campagnes

Déjà en 2017, la bête avait fait parler d'elle. Le loup fait partie de notre patrimoine culturel : le petit chaperon rouge, les trois petits cochons, la comptine :

«Promenons-nous dans les bois
Tant que le loup n'y est pas,
Si le loup y était
Il nous mangerait ! ».

Tout cela est inscrit dans notre mémoire.

Des troupeaux de brebis étaient attaqués. Qui était responsable ? Les paysans accusaient le loup, les agents de l'O.F.B (Office Français de la Biodiversité) des chiens errants, des renards, des charognards...

Depuis le début de l'année 2024 les attaques se sont multipliées. En 2025 dans le Cantal, on note déjà 121 bêtes tuées et 25 blessées. Mais cette fois-ci, les fermiers ont vu le loup autour du troupeau. Les agents de l'OFB appelés sur les lieux ont conclu à la responsabilité du loup. Les traces de «crocs» sur le cou des brebis, les photos, sont des preuves irréfutables.

Le 26 juin 2025, à Chavagnac dans le Cantal, village au nord de Murat en direction de Riom, Guillaume Roux a trouvé une vingtaine d'agneaux, six brebis tués et treize qui seront euthanasiées.

Dans les Alpes de Haute Provence, un conseiller municipal qui travaillait dans la campagne a rencontré cinq loups qui se rapprochaient de lui, se rapprochaient...et partirent plus loin !

Le 23 juillet à Murat, le loup a tué quatre brebis et blessé quatre autres.

La colère augmente, on demande le droit de tuer le prédateur.

La FNSEA et les Jeunes Agriculteurs réclament des actions. Ils manifestent à Chastel-sur-Murat dans la ferme où le loup avait sévi. La Préfecture, le 24 juillet autorise le tir du loup dans certaines conditions ; il faut placer des dispositifs de protection, mettre des clôtures, des chiens Patou, prendre des mesures d'effarouchement et augmenter la surveillance du troupeau... Le préfet a mobilisé les lieutenants de louveterie pour localiser les meutes. France Nature Environnement ne veut pas de tir de défense, mais demande les mesures de protection et soutient l'indemnisation des dommages. Payé par le ministère de la transition écologique et solidaire, cela varie entre 80 e 520 euros par tête.

Le 6 septembre à Chastel-sur-Murat, au Gaec des Orgues, deux loups étaient sur un veau et le dévoraient, un troisième sur un mur, surveillait.

Dans la Corrèze et la Haute-Loire comme dans le Cantal, les tirs de défense sont autorisés. Seul, le propriétaire du troupeau attaqué, s'il a le permis de chasse et le formulaire de demande TDS, troupeau ovin-caprin ou bovin, peut tuer le prédateur. Il peut, s'il n'a pas le permis, confier le «travail» à un chasseur de la commune. Un programme, Pastoralou, pour apprendre à vivre avec lui, permet une coopération homme-loup.

Si l'envie de compléter votre tableau de chasse vous tentait, attention ! Cela peut entraîner une amende allant jusqu'à 150 000 euros et trois ans de prison.

Victime de sa réputation et recherché pour sa fourrure, il semblait avoir disparu au début du XXème siècle. Il revint en France dans les années 1990, protégé en 1993 et en 2007 avec une protection renforcée. Maintenant il y a 920 individus repartis en 130 meutes sur le territoire français.

Le loup est très utile à l'écosystème. Il chasse les cervidés, les sangliers, les rongeurs... ainsi la végétation basse est protégée, les oiseaux et les insectes reviennent. Il régule la sauvagine qui, sans prédateur, se fait trop envahissante et destructrice.

Pour le moment, les loups semblent être de l'autre côté des montagnes. Nous pouvons nous promener dans les bois et ramasser les champignons mais combien de temps faudra-t-il à la meute pour arriver jusqu'à nous ?

You savez, il ne faut pas s'inquiéter, le loup a peur de l'homme et s'enfuit !

Ginette Mazet

Repas Cussacois «Ramène ta pomme»



Il ne faisait pas beau le dimanche 21 septembre ! ... Mais **Cussac était à la fête !**

Malgré le temps exécrable, nombre de Cussacois se sont réunis pour passer un moment convivial ensemble et pour célébrer la pomme !

Gérald, l'idée d'une «**fête des voisins de Cussac**» est lancée. Un petit groupe se réunit afin d'organiser cet événement et lancer les invitations. Comme de plus, c'est la saison des pommes qui commence, l'idée de se réunir autour du pressoir fait son chemin.

Compte tenu des disponibilités de chacun, la date du dimanche 21 septembre s'impose malgré les prévisions météo calamiteuses : le samedi, il fait très beau et le dimanche très mauvais !

Heureusement la Mairie nous prête un chapiteau que nous installerons près du four de Cussac ! Avec également le prêt de tables, chaises et vaisselle, nous voilà équipés pour l'aspect matériel.

Pour les pommes, nous disposons d'un concasseur et d'un pressoir. Consigne est donnée aux participants d'amener des cageots de pommes le dimanche matin et c'est parti pour les invitations !



Et là surprise ! Malgré les mauvaises prévisions météo, malgré le fait que beaucoup de maisons secondaires soient fermées, malgré la chasse, le match de foot, ... beaucoup de personnes répondent présentes et sont d'accord pour ramener chacune de la nourriture et boissons à partager.

Finalement, **nous serons 25 à participer à la fabrication du jus de pommes** cf. page suivante les différentes étapes _ (chaque famille repartira avec sa bouteille). Nous dégusterons des plats élaborés par chacun et de breuvages (un peu plus alcoolisés que le jus de pommes...) bus avec plaisir et sans crainte : la maison n'est pas loin pour rentrer !

Tous les participants repartent enchantés de cette journée maussade à l'extérieur du chapiteau mais joyeuse à l'intérieur, et espèrent se réunir l'année prochaine en donnant envie à ceux qui n'ont pas pu, voulu, osé participer à se joindre à nous !

Peut-être aussi des idées pour d'autres quartiers ou hameaux de Chaussenac qui n'ont pas encore de fête des voisins !

A l'année prochaine !

